

**Information aux pays pouvant soumettre une
demande commune de soutien au renforcement des
systèmes de santé auprès de l'Alliance GAVI et du
Fonds mondial**

8 novembre 2011

Certains pays remplissent les conditions pour soumettre des demandes communes pour le financement du renforcement des systèmes de santé à l'Alliance GAVI et au Fonds mondial dans le cadre de la plateforme de financement des systèmes de santé. Il s'agit des pays pouvant prétendre au soutien des interventions transversales de renforcement des systèmes de santé par le Fonds mondial dans le cadre de la série 11, et à la reconduction du soutien de l'Alliance GAVI pour le renforcement des systèmes de santé en 2011 et début 2012. Ces pays peuvent soumettre leurs propositions en utilisant le *Formulaire commun de proposition pour le renforcement des systèmes de santé*¹ de l'Alliance GAVI et du Fonds mondial. Notez qu'un pays dont la stratégie nationale de santé a déjà fait l'objet d'une évaluation conjointe (JANS)² peut utiliser le *Modèle de demande de financement* quand il soumet à l'Alliance GAVI une demande de soutien au renforcement des systèmes de santé³. Les propositions conjointes *soumises via un Formulaire commun de proposition* ou un *Modèle de demande de financement* seront étudiées de manière coordonnée par le Comité d'examen indépendant de l'Alliance GAVI et le Comité technique d'examen des propositions du Fonds mondial.

Il était prévu initialement que les pays soumettent leurs demandes aux deux organismes avant la date limite du 15 décembre 2011 fixée pour la série 11 du Fonds mondial. Cependant, le Conseil d'administration du Fonds mondial a décidé de reporter cette échéance au 1^{er} mars 2012 au plus tôt. Il a également précisé qu'il se pourrait que le soutien du Fonds mondial ne soit pas disponible avant le quatrième trimestre 2013, et que des modifications pourraient être apportées aux processus de candidature, de reconduction et d'approbation pour les investissements nouveaux et existants (y compris l'admissibilité et l'établissement des priorités)⁴.

Trois options s'offrent désormais aux pays souhaitant demander un financement pour le renforcement des systèmes de santé à l'Alliance GAVI et au Fonds mondial. Chacune a des implications qui dépendent de l'optique adoptée par le pays et de sa situation spécifique.

1. Soumettre une proposition aux deux organismes d'ici le 30 décembre 2011

- Les pays peuvent soumettre une proposition commune aux deux organismes d'ici le 30 décembre.
- **Précisions :**
 - Il suffit de préparer une seule demande pour les deux organismes. Les fonds de l'Alliance GAVI seront disponibles à partir du deuxième trimestre 2012.
 - La décision du Conseil d'administration du Fonds mondial concernant le calendrier et les modalités de candidature pour la série 11 ne sera connue que le 1^{er} décembre 2011, ce qui pourrait avoir un impact sur le formulaire de proposition et les informations demandées. De plus, les crédits du Fonds mondial

¹ Vous trouverez le formulaire commun de proposition à l'adresse <http://www.theglobalfund.org/en/application/materials/>

² Pour plus d'informations sur l'outil JANS, consultez http://www.internationalhealthpartnership.net/en/about/j_1253621551

³ Pour les candidatures au Fonds mondial ou les candidatures communes à l'Alliance GAVI et au Fonds mondial, le *Modèle de demande de financement* ne peut être utilisé que par les pays pilotes pour le Fonds mondial, à savoir le Ghana, le Kirghizistan, le Malawi et le Népal.

⁴ Pour plus d'informations, consultez le site web de la série 11 <http://www.theglobalfund.org/en/application/>

risquant de ne pas être disponibles avant le quatrième trimestre 2013, un temps assez long pourrait s'écouler entre la demande et le financement.

2. Soumettre une proposition aux deux organismes d'ici la date limite fixée pour la série 11 (à confirmer)

- Les pays peuvent soumettre une proposition commune aux deux organismes d'ici la nouvelle date limite fixée pour la série 11, qui sera annoncée le 1^{er} décembre 2011.

- **Précisions :**

- Il suffit de préparer une seule demande pour les deux organismes. Les directives de soumission révisées pour la série 11 seront alors applicables et les exigences du Fonds mondial clairement connues.
- La date limite de soumission pour la série 11 ne sera communiquée que le 1^{er} décembre 2011. Un retard de la série 11 affecterait le calendrier de transfert de fonds aux pays. Il se pourrait que les crédits du Fonds mondial ne soient pas disponibles avant le quatrième trimestre 2013.
- À partir de janvier 2012, l'Alliance GAVI acceptera des demandes de reconduction de subventions au titre du renforcement des systèmes de santé. Une demande soumise à l'Alliance GAVI d'ici la date limite fixée pour la série 11 du Fonds mondial sera examinée en mai 2012 et les fonds seront mis à disposition à partir du troisième trimestre 2012.

3. Soumettre une proposition à l'Alliance GAVI d'ici le 30 décembre 2011 et au Fonds mondial avant la date limite pour la série 11 (approche séquentielle)

- Les pays peuvent soumettre leurs demandes de financement séquentiellement, c'est-à-dire à l'Alliance GAVI d'ici le 30 décembre 2011, et au Fonds mondial avant la nouvelle date limite fixée pour la série 11.

- **Précisions :**

- Les fonds de l'Alliance GAVI seront disponibles à la période indiquée pour l'option 1. Les propositions peuvent rester communes, dans la mesure où elles sont complémentaires en termes de contenu et d'utilisation des systèmes de suivi et d'évaluation et des systèmes de gestion financière.
- Le pays devra soumettre deux demandes, une à l'Alliance GAVI et l'autre au Fonds mondial.
- La date limite de soumission pour la série 11 ne sera connue que le 1^{er} décembre 2011 et les transferts de crédits du Fonds mondial pourraient ne commencer qu'au dernier trimestre 2013.

Quelle que soit l'option choisie, les propositions soumises aux deux organismes seront étudiées de manière coordonnée par le Comité d'examen indépendant et le Comité technique d'examen des propositions, et les organismes s'efforceront d'utiliser des mécanismes fiduciaires et de suivi et d'évaluation conjoints, comme cela est demandé dans les propositions.